



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/8/Add.1
8 June 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Quatre-vingt-neuvième réunion

Montréal, 7-11 mars 2022

Reportée aux 16, 18 et 20 mai 2022 (partie I) et

16-18 juin 2022 (partie II)¹

Addendum

**ANALYSE DES NIVEAUX ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA RÉDUCTION
PROGRESSIVE DES HFC DANS LE SECTEUR DE L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE
RÉFRIGÉRATION (DÉCISION 88/76)**

Introduction

1. Cet addendum, qui contient des modifications apportées à la troisième modalité de financement proposée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/8, est émis en réponse à une demande formulée par le Comité exécutif à la première partie de la 89^e réunion,² afin de faciliter les débats en cours sur les niveaux et les modalités de financement de la réduction progressive des HFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

2. Conformément à cette demande, le Secrétariat a poursuivi le développement de la troisième modalité présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/8, en apportant les modifications suivantes :

- a) Les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation ont été classés en quatre groupes, selon leur consommation et leurs besoins;
- b) Différents niveaux de financement ont été proposés pour chaque groupe de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation;
- c) Des cas spéciaux ont été identifiés;
- d) Le niveau global de financement pour le secteur de l'entretien dans tous les pays visés à

¹ À cause du coronavirus (COVID-19), la partie I de la 89^e réunion se tiendra en ligne tandis que la partie II se tiendra en personne.

² Paragraphes 43 et 44 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/15.

l'article 5 a été calculé selon les niveaux de financement proposés pour chaque groupe de pays.

Classification des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation en groupes et financement des groupes

3. Le Secrétariat a réparti les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation en quatre groupes selon leur niveau de consommation, le fait qu'ils consomment ou non des HCFC dans les secteurs manufacturiers, et les précédents en matière de classification des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation. En tant que première étape, le Secrétariat a consulté la classification « entre crochets » des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation effectuée par le Groupe de travail sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique³ et y a apporté quelques modifications. Le Secrétariat a classé les pays selon leur consommation de HCFC pendant les années de référence dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au lieu de les regrouper selon leur consommation globale de HCFC. De plus, le Secrétariat a légèrement rajusté les limites entre les catégories entre crochets du Groupe de l'évaluation technique et économique selon le niveau de consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication, afin que les pays ayant un niveau de fabrication comparable soient regroupés ensemble, dans la mesure du possible.⁴ La classification ainsi obtenue est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Catégories de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation proposées pour l'allocation du financement pour la réduction progressive des HFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali

Consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien en tonnes métriques (tm)	Nombre de pays	Pays
Groupe 1 360 à 1 800 Aucune ou un peu de fabrication	35	Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Oman, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Somalie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay
Groupe 2 1 800 à 8 000 Avec fabrication	15	Afrique du Sud, Argentine, Égypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Malaisie, Nigeria, Pakistan, Philippines, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen
Groupe 3 8 000 à 25 000 Avec fabrication	5	Arabie saoudite, Brésil, Inde, Mexique, Thaïlande
Groupe 4 Plus de 25 000 Avec fabrication	1	Chine

4. La classification des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation en quatre groupes a permis d'examiner différents niveaux de financement qui conviendraient davantage aux caractéristiques de pays des différentes catégories au lieu d'appliquer un seul niveau de coût-efficacité à tous les pays.

³ Évaluation des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021-2023.

⁴ Le premier groupe comprend des pays qui consomment de 360 à 1 800 tm (au lieu des 2 000 tm dans le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique) et le deuxième groupe réunit des pays qui consomment de 1 800 à 8 000 tm (au lieu des 10 000 tm dans le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique).

5. Le Secrétariat a utilisé le niveau de financement des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés comme point de départ pour l'estimation du niveau de financement de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, en prenant note que les catégories de surcoûts de la réduction progressive des HFC sont semblables à celles des activités mises en œuvre au titre des PGEH. Les efforts supplémentaires exigés pour la réduction progressive des HFC entraîneraient une augmentation de ce financement, tandis que les occasions de profiter de l'infrastructure existante et des activités en cours dans le secteur entraîneraient une diminution, comme suit :

- a) Un facteur d'augmentation du niveau de financement convenu pour le PGEH a été appliqué afin de tenir compte de la plus vaste gamme de substances et de mélanges à consigner, déclarer et suivre, ainsi que récupérer, recycler et régénérer; la gamme plus vaste d'utilisations des HFC; et le besoin de fournir une assistance pour le renforcement des capacités et technique afin de régler les problèmes de sécurité associés à la nouvelle utilisation de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), dont l'élargissement des programmes de formation et de certification des techniciens, le renforcement supplémentaire des instituts de formation, l'offre des outils pertinents, et l'adoption de normes et de mesures réglementaires supplémentaires;
- b) Un facteur pour tenir compte des économies a aussi été appliqué au niveau de financement convenu pour les PGEH afin de tenir compte de l'infrastructure existante et des partenariats établis dans le cadre des PGEH et du fait que plusieurs activités initiales associées à la réduction progressive des HFC peuvent être développées à partir des projets en cours. Par exemple, la formation en manipulation des substances de remplacement à faible PRG pourrait devoir être offerte à un plus grand nombre de techniciens, mais elle a déjà été réalisée à un certain niveau dans la plupart des PGEH; l'infrastructure de récupération, de recyclage et de régénération créée dans le cadre des PGEH peut être agrandie; les programmes de certification des techniciens déjà créés dans le cadre des PGEH peuvent être élargis et améliorés; et
- c) Des efforts supplémentaires devront être déployés dans les pays à faible volume de consommation et les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation du groupe 1 au cours de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, sachant que la plupart des réductions de HFC à réaliser à la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali devront se faire dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dans la plupart des pays n'ayant aucune activité de fabrication ou peu d'activités de fabrication, et que le financement disponible au titre de la mise en œuvre des dernières phases du PGEH dans ces pays est inférieur à celui prévu pour les pays dont la consommation de HCFC est élevée.

6. Les futures étapes des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali seront mises en œuvre lorsque les HCFC auront déjà été éliminés et qu'il n'y aura aucune activité commune à mettre en œuvre. Les modalités et niveaux de financement devront être révisés à ce moment-là selon les circonstances courantes.

7. À partir de cette analyse, le Secrétariat propose des niveaux de financement par catégorie, comme suit et comme indiqué dans le tableau 2 :

- a) Groupe 1 : Pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation qui consomment de 360 à 1 800 tm, dans lesquels il ne se fait aucune fabrication ou que peu de fabrication. Une part importante des réductions de HFC de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali de ces pays devra sans doute se faire dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Ainsi, les efforts et les activités requis dans ce secteur se rapprocheraient davantage de ceux des pays à faible volume de consommation. Les niveaux

de financement que recevront les pays du groupe 1 pour la mise en œuvre des dernières phases de leurs PGEH sont plus élevés que ceux des pays à faible volume de consommation, mais pas aussi élevés que ceux des autres groupes de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation. Si l'on se fie à la consommation restante de HCFC dans le secteur de l'entretien, les sommes pour le PGEH pour le secteur de l'entretien dans les pays de ce groupe seraient de jusqu'à 187 000 \$US à jusqu'à 6,9 millions \$US, pour une moyenne de 1,9 million \$US par pays. Le niveau de financement proposé pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour ce groupe est de 4,80 \$US/kg, ce qui ressemble au niveau de financement approuvé au titre des PGEH;

- b) Groupe 2 : Pays qui consomment de 1 800 à 8 000 tm, qui consomment ou ont consommé des HCFC dans le secteur de la fabrication, et qui consommeraient vraisemblablement des HFC dans ces secteurs. Ces pays auront davantage d'occasions que les pays à faible volume de consommation et les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation du groupe 1 de réaliser des réductions à la phase I de leurs plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali en utilisant des stratégies combinées qui pourraient inclure des activités dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien. Tous les pays de ce groupe (à une exception près)⁵ proposeront les dernières phases de leur PGEH, qui se dérouleront presque exclusivement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, au cours des prochaines années. Étant donné que les niveaux de financement que recevront les pays du groupe 2 pour la mise en œuvre des dernières phases de leur PGEH sont considérablement plus élevés que les sommes reçues par les pays du groupe 1, les pays du groupe 2 auront davantage d'occasions de profiter de l'infrastructure et des activités réalisées au titre de leur PGEH. D'après la consommation restante de HCFC dans le secteur de l'entretien, le niveau de financement devant encore être approuvé pour le secteur de l'entretien au titre des PGEH pour les pays de ce groupe pourrait être de jusqu'à 3 millions \$US à jusqu'à 22 millions \$US, pour une moyenne de 10 millions \$US par pays. Ce niveau de financement de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour ce groupe est calculé à 4,80 \$US/kg pour les premières 1 800 tm, plus 4 \$US/kg pour toute consommation en sus des 1 800 tm;
- c) Groupe 3 : Pays qui consomment de 8 000 à 25 000 tm, qui consomment ou ont déjà consommé aussi des HCFC dans le secteur de la fabrication, et qui auront sans doute une consommation considérable de HFC dans ces secteurs. Ces pays auront davantage d'occasions de réaliser des réductions à la phase I de leurs plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali que les pays des groupes 1 et 2, grâce à des stratégies combinées qui pourraient comprendre des activités dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien. Tous les pays de ce groupe proposeront les dernières étapes de leur PGEH, qui se dérouleront presque exclusivement le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, au cours des prochaines années. Étant donné que les niveaux de financement que recevront les pays du groupe 3 pour la mise en œuvre des dernières phases de leur PGEH sont considérablement plus élevés que les sommes reçues par les pays du groupe 2, les pays du groupe 3 auront davantage d'occasions de profiter de l'infrastructure et des activités réalisées au titre de leur PGEH. D'après la consommation restante de HCFC à éliminer dans le secteur de l'entretien, le niveau de financement devant encore être approuvé pour le secteur de l'entretien au titre des PGEH pour les pays de ce groupe pourrait être de jusqu'à 22 millions \$US à jusqu'à 46 millions \$US par pays. Compte tenu du nombre d'activités qui seront mises en œuvre dans le secteur de l'entretien dans ces pays afin d'éliminer les HCFC au cours de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, et des économies d'échelle pouvant être réalisées car le financement est associé à des niveaux de consommation élevés, le niveau de financement

⁵ La Turquie réalisera l'élimination complète en 2025 pendant l'étape en cours.

de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour ce groupe est calculé à 4,80 \$US/kg pour les premières 1 800 tm, plus 4,00 \$US/kg pour les quantités supérieures à 1 800 mais inférieures à 8 000 tm, plus 3,20 \$US/kg pour toute consommation dépassant les 8 000 tm.

d) Groupe 4 : Les pays de ce groupe seront examinés au cas par cas.

8. Le modèle ci-dessus évite les différences importantes du financement qui surviendraient entre les groupes si les niveaux de financement étaient basés uniquement sur le rapport coût-efficacité des groupes. Par exemple, si le niveau de financement d'un pays du groupe 2 consommant 1 800 tm était calculé uniquement à 4,00 \$US/kg, le pays recevrait 724 000 \$US, tandis qu'un pays du groupe 1 dont la consommation est inférieure, soit de 1 790 tm, recevrait une somme supérieure, à savoir 859 200 \$US, calculée à 4,80 \$US/kg. Les niveaux de financement proposés pour les différents groupes de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement proposés pour les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation

Groupes/ consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien (tm)	Nombre de pays	Niveau de financement par pays
Groupe 1 360 à 1 800	35	4,80 \$US/kg. Si le financement est inférieur au financement convenu pour le plus grand groupe de pays à faible volume de consommation, le pays peut décider d'être financé en tant que pays à faible volume de consommation. *
Groupe 2 1 800 à 8 000	15	4,80 \$US/kg pour les premières 1 800 tm 4,00 \$US/kg pour toute tm en sus de 1 800
Groupe 3 8 000 à 25 000	5	4,80 \$US/kg pour les premières 1 800 tm 4,00 \$US/kg par tm, de 1 800 à 8000 tm 3,20 \$US/kg pour toute tm en sus de 8 000
Groupe 4 Plus de 25 000	1	Au cas par cas

* Abordé au paragraphe 11

Autre modalité : Allocation de niveaux de financement spécifiques par groupe de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation

9. Au cours des échanges du groupe de contact à la première partie de la 89^e réunion, les membres ont demandé s'il serait possible, après avoir classé les pays, d'accorder un niveau de financement à chaque groupe, comme cela se fait actuellement pour les pays à faible volume de consommation. Le Secrétariat a calculé les niveaux de financement pour les groupes proposés, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3. Allocation d'un financement unique par groupe de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation

Groupes/ consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien (tm)	Nombre de pays	Niveau de financement par pays
Groupe 1 : 360 à 1 800	35	365 114
Groupe 2 : 1 800 à 8 000	15	1 636 013
Groupe 3 : 8 000 à 25,000	5	4 961 466
Groupe 4 : Plus de 25 000	1	Au cas par cas

10. Dans le tableau 3, le niveau de financement de chaque groupe a été calculé en tant que financement moyen pour tous les pays du groupe en utilisant le rapport coût-efficacité proposé (4,80 \$US/kg pour le groupe 1, 4,80/4,00 \$US/kg pour le groupe 2 et 4,80/4,00/3,20 \$US/kg pour le groupe 3). Cette méthode de proposer un niveau de financement par groupe a comme désavantage de ne pas être équitable pour tous les

pays d'un groupe à cause de la grande taille des groupes. Ainsi, les pays visés à l'article 5 d'un même groupe recevraient la même somme, indépendamment du fait que les pays ayant une valeur de référence plus élevée auront à éliminer une plus grande consommation. Par exemple, en évaluant le financement fondé sur le rapport coût-efficacité indiqué dans le 2, le pays ayant la plus faible consommation du groupe 2 recevrait 907 300 \$US, et un des pays ayant la consommation la plus élevée recevrait 2 686 076 \$US. Il faudrait un plus grand nombre de groupes de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation pour que le niveau de financement convienne davantage au niveau de consommation (comme les plus petits groupes dans le cas des pays à faible volume de consommation). Pour cette raison, le Secrétariat est d'avis que l'utilisation d'une combinaison de rapports coût-efficacité (comme dans le tableau 2), offrirait un niveau de financement qui convient au niveau de consommation et au niveau d'activités requis de la part de chaque pays.

Cas spéciaux

Situation particulière des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation dont le niveau de consommation est d'environ 360 tm

11. En appliquant les valeurs proposées ci-dessus aux différents groupes de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, le Secrétariat a constaté que dans le cas des 14 premiers pays⁶ du groupe 1, dont le niveau de consommation de HCFC est très près de ceux des pays à faible volume de consommation (360 tm à 1 800 tm), le rapport coût-efficacité de 4,80 \$US/kg représenterait un niveau de financement inférieur aux 270 000 \$US proposé pour les plus grands pays à faible volume de consommation. Ces pays pourraient décider s'ils préfèrent être financés en tant que pays à faible volume de consommation ou de pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation. Par exemple, le Panama consomme 404,3 tm de HCFC dans le secteur de l'entretien, ce qui le classe dans le groupe 1 des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation. Ainsi, en utilisant la consommation de HCFC comme indicateur, le Panama recevrait 194 074 \$US à 4,80 \$US/kg, ce qui est inférieur aux 270 000 \$US que reçoivent les plus gros pays à faible volume de consommation. Dans ce cas-ci, le Panama pourrait choisir de recevoir 270 000 \$US. Cependant, la consommation de HFC dans le secteur de l'entretien au Panama a été de 821,6 tm en 2021. Une fois les valeurs de référence pour le HFC connues, si la consommation moyenne de HFC dans le secteur de l'entretien pour les années de référence au Panama se situe aux environs de la consommation de 2021 (821,6 tm), le Panama recevrait aux environs de 394 000 \$US à 4,80 \$US/kg, ce qui est supérieur à 270 000 \$US. Les 14 pays dont la consommation est supérieure, mais près de 360 tm, pourraient choisir d'être financés en tant que pays à faible volume de consommation (c.-à-d., à 270 000 \$US), et lorsque les valeurs de référence pour les HFC seraient connues, s'il y a lieu, ils pourraient demander un rajustement du financement qui correspond à leur consommation.

Pays visés à l'article 5 ayant déjà éliminé les HCFC ou pour lesquels un PGEH a déjà été approuvé pour l'élimination complète des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025

12. Au cours des travaux supplémentaires nécessaires afin de classer les pays visés à l'article 5, le Secrétariat a recensé neuf pays pour lesquels un PGEH a été approuvé afin d'éliminer complètement les HCFC avant ou au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Ces pays comprennent huit pays à faible volume de consommation (Bhoutan, Kirghizistan, Maldives, Monténégro, Namibie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles) et un pays n'étant pas un pays à faible volume de consommation (Turquie).

13. À l'heure actuelle, ces pays appartiennent à des groupes différents de pays à faible volume de consommation et pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation (p. ex., la Turquie appartient au groupe 2 des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation). Compte tenu que l'occasion

⁶ Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Équateur, Gabon, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Oman, Panama, Pérou, Somalie, Togo, Uruguay.

de profiter de l'infrastructure existante et des activités en cours des PGEH était l'un des facteurs ayant servi à évaluer le niveau de financement de la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et que ces pays pourraient avoir déjà mis en place une part de l'infrastructure, mais n'auront pas l'occasion de profiter des activités en cours du PGEH dans le secteur de l'entretien, car elles seront terminées ou presque terminées au moment où commencera la mise en œuvre des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, le Secrétariat estime qu'un niveau de financement supérieur s'impose et devra être déterminé au cas par cas.

Calcul du niveau de financement global pour le secteur de l'entretien pour tous les pays

14. Le Secrétariat a calculé le financement global pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération pour aborder la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans les pays visés à l'article 5, à partir des modifications apportées à la troisième modalité.

15. Les estimations de financement indiquées dans le tableau 4, ci-dessous, ne sont fournies qu'à titre indicatif, car la consommation de HFC au cours des années de référence est inconnue. Les hypothèses suivantes ont été avancées :

- a) Les sommes ont été calculées à partir de la consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au cours des années de référence pour les HCFC. Ces valeurs changeront lorsque la consommation de HFC au cours des années de référence pour les HFC seront connues;
- b) Le niveau de financement calculé pour les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation repose sur l'hypothèse que les pays réduiront leur consommation de HFC de 10 pour cent dans le secteur de l'entretien. Ces valeurs pourraient changer, car les secteurs dans lesquels la réduction de HFC se fera à la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sont encore inconnus;
- c) Pour les besoins de ce calcul, le tableau 4 ne classe pas les neuf pays visés à l'article 5 dont il est question au paragraphes 12 et 13 du présent document dans une catégorie indépendante qui sera étudiée au cas par cas. Ces pays ont plutôt été inclus dans les groupes existants en fonction de leur consommation de HCFC; et
- d) La valeur totale ne comprend pas la valeur pour le groupe 4 (qui sera examinée au cas par cas).

Tableau 4. Niveau de financement global alloué pour le secteur de l'entretien dans tous les pays visés à l'article 5

Valeur de référence pour les HCFC dans le secteur de l'entretien (tm)	Nombre de pays	Base pour le financement (décision 74/50) (\$US ou \$US/kg)	Financement par pays (\$US ou \$US/kg)	Financement total (\$US)
Moins de 15	21	58 750	88 125	1 850 625
15 à 40	17	75 000	112 500	1 912 500
40 à 80	13	80 000	120 000	1 560 000
80 à 120	11	90 000	135 000	1 485 000
120 à 160	9	95 000	142 500	1 282 500
160 à 200	3	100 000	150 000	450 000
200 à 320	12	160 000	240 000	2 880 000
320 à 360	2	180 000	270 000	540 000
360 à 1 800	35	4,80	4,80	12 778 979

Valeur de référence pour les HCFC dans le secteur de l'entretien (tm)	Nombre de pays	Base pour le financement (décision 74/50) (\$US ou \$US/kg)	Financement par pays (\$US ou \$US/kg)	Financement total (\$US)
1 800 à 8 000	15	4,80	4,80/4,00	24 540 193
8 000 à 25 000	5	4,80	4,80/4,00/3,20	24 807 330
Plus de 25000	1	4,80	Au cas par cas	À déterminer
Total	144			*74 087 127

* Ce chiffre ne comprend pas les niveaux de financement des pays dont la consommation est supérieure à 25 000 tm, qui seront déterminés au cas par cas. Par exemple, si le financement pour ce groupe était convenu à 3,20 \$US/kg, la valeur supplémentaire à ajouter au financement total dans le tableau 4 serait de 68 883 438 \$US; si le financement pour le groupe était convenu à 2,00 \$US/kg, la valeur supplémentaire à ajouter au financement total dans le tableau 4 serait de 43 052 148 \$US,